

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

N° 30

Même Sance

M. le Président expose au Conseil que, par suite des tarifs de pénétration existants, les vins étrangers avaient en France et sur les centres de consommation avec les frais de transport moins que sur les nôtres. Il invite le Conseil à délibérer et à demander la suppression de ces tarifs de pénétration.

Le Conseil, sur l'exposé de M. le Président et après en avoir délibéré, se déclare satisfait à cette manière de voir et émet le vœu que les tarifs de pénétration des vins étrangers soient supprimés.

Ainsi délibéré à Carcassonne, les jours, mois et an susdits par les membres sussignés.

J. Siguet Barthomieu Portquille Almondi
Hortala Pignatari Guispyrand

Session ordinaire de Février 1888

N° 31

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit et le vingt-six février, le Conseil municipal de la Commune de Carcassonne s'est réuni sous la présidence de M. Arnaud pour, tenir, pour le tenue de la session ordinaire du mois en susdits.

Étaient présents: M. Arnaud pour M. le Président, Siguet Jules, Barthomieu Hippolyte, Pignatari Etienne, Arquette Philippe, Rouvière Baptiste.

M. le Président met sur le tapis du Conseil l'ordre préfectoral relatif à l'exécution de la présente session, et la circulaire préfectorale du 13 décembre 1887, résumant les dispositions de la loi des 15 Mars 1886, 10 avril 1867, 12 juillet 1875, 16 décembre 1886, 16 juin 1887, des décrets des 7 octobre 1886, 31 décembre 1885, 27 juillet 1879, 20 janvier 1878; 2 août, 10 et 29 octobre 1887; des arrêtés ministériels des 27 février 1883 et 21 juillet 1887; de la circulaire de M. le Ministre de l'Intérieur du 4 juillet 1887, relatives aux dépenses de l'instruction primaire. Il invite ensuite le Conseil municipal à délibérer sur ces dépenses et sur les moyens d'y pourvoir pendant l'année 1889.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, propose de fixer, ainsi qu'il suit, les dépenses des écoles primaires communales, pour l'année 1889.

NUMEROS
D'ORDRE.

DELIBERATIONS.

Traitement fixe à la charge	200.00
Traitement éventuel	242.50
Complément destinés à pourvoir le minimum, légal	557.50
Conting.	1000.00

Le Conseil vote en outre les dépenses ci-après :

Allocation communale pour la classe d'adultes de garçons	100.00
Frais d'impression pour le service de l'instruction primaire	10.00
Total des dépenses votées	1110.00

Aussitôt misite au moyen d'acquiescer ces dépenses, le Conseil municipal a décidé qu'il sera procédé pour cet objet, savoir :

De montant de l'imposition spéciale de 4 centimes additionnels au principal des quatre contributions directes que le conseil vote, s'élevant à 322.55

1/2 sur l'impôt sur les maisons et les chevaux, part revenant à la Commune 18.5 sous le 1/2 est	3.60
1/2 part revenant à la Commune sur les droits de permis de chasse, 20.5 sous le 1/2 est	10.00
1/2 part revenant à la Commune sur la taxe des chiens, 297.50, sous le 1/2 est	59.50
Total	393.55

En conséquence, le Département et l'Etat auront à fournir pour compléter les dépenses ordinaires et obligatoires de l'instruction primaire, une subvention de 716.45

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré, se déclare satisfait à cette manière de voir et émet le vœu que les dépenses susdites soient pourvues.

J. Siguet Barthomieu Portquille Almondi
Pignatari Guispyrand

N° 32

Session ordinaire de Mai 1888

Procès-verbal de l'installation du Conseil municipal et de l'élection d'un Maire et d'un Adjoint

L'an mil huit cent quatre-vingt-huit, le vingt-deuxième du mois de Mai à une heure du soir, les membres du Conseil municipal de la Commune de Carcassonne proclamés par le Bureau Central

Fiches n° 77 - Registre des Délibérations - 1887-1888 - Imp. Exp. Duprat 61, 78 et 80.

36

NUMEROS D'ORDRE. DÉLIBÉRATIONS.

à la suite des opérations de la Maire, se sont réunis dans la salle de la Maire sur la convocation qui leur a été adressée par la Maire, conformément aux articles 4 et 5 de la loi du 5 avril 1884.

Étaient présents, M. M. Mathieu François, Tiquet Philippe, Agasson Jean, Agasson Étienne, Desquille Philippe, Mas Olyve, Berthomieu Hippolyte, Dogrand Georges, Belzon Baptiste, Bartala Robert, Arnaud Étienne, Monzie Antoine.

La séance a été ouverte sous la présidence de M. Agasson Jean, Maire, qui, après l'appel nominal, a donné lecture des résultats constatés aux procès-verbaux des élections et a déclaré installer M. M. Mathieu François, Tiquet Philippe, Agasson Jean, Agasson Étienne, Desquille Philippe, Mas Olyve, Berthomieu Hippolyte, Dogrand Georges, Belzon Baptiste, Bartala Robert, Arnaud Étienne, Monzie Antoine dans leurs fonctions de Conseillers municipaux.

M. Agasson Étienne le plus âgé des Membres du Conseil, a pris ensuite la présidence et Dogrand Georges le Conseil a choisi pour secrétaire M. Dogrand Georges.

M. le président, après avoir donné lecture des articles 76, 77 et 80 de la loi du 5 avril 1884, a invité le Conseil à procéder au scrutin secret et à la majorité absolue des suffrages à l'élection d'un maire.

Chaque conseiller municipal, à l'appel de son nom, a voté au président sur bulletin secret. Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
A. Sidière	11
Rest pour le nombre des suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7
Ont obtenu M. Tiquet Philippe dix voix	10
M. Belzon Baptiste, une voix	1
M. Agasson Jean, une voix	1
M. Tiquet Philippe, ayant obtenu la majorité absolue a été proclamé Maire et a été immédiatement installé.	

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de M. Tiquet, du Maire, à l'élection de l'adjoint.

Le dépouillement du scrutin a donné les résultats suivants :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne	12
---	----

37

NUMEROS D'ORDRE. DÉLIBÉRATIONS.

A. Sidière

Rest pour le nombre des suffrages exprimés	12
Majorité absolue	7
Ont obtenu : M. M. Arnaud Jean, neuf voix	9
Agasson Étienne, deux voix	2
Bartala Robert, une voix	1

M. Arnaud Jean, ayant obtenu la majorité absolue des suffrages, a été proclamé adjoint.

Le président a déclaré M. Arnaud Jean installé en qualité d'adjoint.

Fait à Crussac, le 20 Mars 1888.

L'Empire (sig) du Conseil. Les membres du Conseil municipal

Dogrand Georges Bartala Robert

M. le Maire. M. Berthomieu Hippolyte

M. Tiquet Philippe Belzon Baptiste

M. Sidière

M. Dogrand Georges

N° 38. Vu son rôle hebdomadaire quatre-vingt-huit et le trente-un, Mai le conseil municipal de la Commune de Crussac, réuni en session ordinaire.

Résultats : M. M. Tiquet Philippe, Maire, Agasson Jean, adjoint, Mas Olyve, Dogrand Georges, Berthomieu Hippolyte, Agasson Étienne, Berthomieu Hippolyte, Bartala Robert, Desquille Philippe.

Nombre de votants : Belzon Baptiste

a pris la délibération suivante :

Le Conseil rendu par le sieur Sidière, Maire municipal, de sa ville et de sa commune depuis le 1^{er} janvier 1887 jusqu'au 31 décembre suivant, lequel comprend : 1^o le rapport du Compte final de l'exercice 1886, 2^o le recensement des dépenses faites pendant le douze premiers mois de l'exercice 1887, 3^o le recensement des dépenses concernées les premiers mois de l'exercice 1887.

Pu le détail des opérations financières de l'exercice 1886, établi en regard du compte qui mentionne, et présentant les recettes et les dépenses pour l'exercice pendant les trois premiers mois de l'exercice 1887.

Vu le bilan des opérations effectuées à l'appui, tant du compte de gestion 1887 que des opérations complètement effectuées en 1886.

Vu les résultats financiers et budgétaires des recettes et dépenses pour l'exercice 1887, arrêtés par M. le Maire de Crussac.

Bulle, n° 47. - Répertoire de la Bibliothèque - Invernal - Paris, Imp. Paul Dupont (S) 193 133